

LA SALLE PASSY BUZENVAL

Ass. de Gestion-Pensionnat
50 avenue Otis Mygatt
92508 RUEIL MALMAISON

cabinet
CAZELLES-KAHN

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

18, avenue de Villiers
75017 Paris

Tél. : 01 43 80 58 23
Fax : 01 43 80 99 20

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE
DE PARIS. SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES
AUX COMPTES MEMBRE DE LA
COMPAGNIE RÉGIONALE DE PARIS.

cabinet
CAZELLES-KAHN

Sommaire

Exercice du 01/09/2023 au 31/08/2024

<i>Attestation de présentation des comptes</i>	<i>1</i>
<i>----- B I L A N -----</i>	<i>2</i>
<i>Bilan Actif</i>	<i>3</i>
<i>Bilan Passif</i>	<i>4</i>
<i>----- RESULTAT -----</i>	<i>5</i>
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	<i>6</i>
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	<i>7</i>
<i>----- A N N E X E -----</i>	<i>8</i>
<i>Informations générales et faits significatifs</i>	<i>9</i>
<i>Règles et méthodes comptables</i>	<i>11</i>

Attestation de présentation des comptes

Etat exprimé en euros

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association suivante : **LA SALLE PASSY BUZENVAL** relatifs à l'exercice du **01/09/2023** au **31/08/2024**, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	41 055 309 euros
Chiffre d'affaires :	13 204 251 euros
Résultat net comptable :	2 151 451 euros

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à PARIS
Le 10/12/2024

Signature

Florence CAZELLES-KAHN
Expert-Comptable



Etats financiers au 31/08/2024

Bilan

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/08/2024			31/08/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	25 820	25 820		
	Autres immobilisations incorporelles (1)	71 539	20 697	50 841	53 712
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	15 146 834	2 155 651	12 991 183	13 446 872
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	1 944 164	1 580 514	363 650	322 501
	Autres immobilisations corporelles	31 914 715	18 071 785	13 842 930	13 985 273
	Immobilisations corporelles en cours	4 054 280		4 054 280	3 373 372
	Avances et acomptes	12 721		12 721	92 373
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	323		323	323	
Prêts	260 194		260 194	255 595	
Autres immobilisations financières	14 601		14 601	14 601	
	TOTAL (I)	53 445 190	21 854 467	31 590 723	31 544 621
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	34 516	31 064	3 452	3 721
	Avances et Acomptes versés sur commandes	47 987		47 987	51 217
	CREANCES (3)				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	978 899	10 173	968 726	373 183	
Créances reçues par legs ou donations					
Autres créances	2 287 274		2 287 274	2 492 498	
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 026 198	21 172	1 005 026	1 014 456	
DISPONIBILITES	4 968 880		4 968 880	5 042 840	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	183 242		183 242	162 671
	TOTAL (II)	9 526 996	62 410	9 464 586	9 140 587
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	62 972 186	21 916 877	41 055 309	40 685 208
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			35 750	25 129
	(3) dont à plus d'un an				

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/08/2024	31/08/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	19 496 659	11 243 321
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité	4 193 023	3 549 275
Autres			
Report à nouveau	1 000 000	8 403 360	
Excédent ou déficit de l'exercice	2 151 451	1 493 726	
	Total des fonds propres (situation nette)	26 841 133	24 689 682
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	4 402 909	4 298 415
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres	4 402 909	4 298 415
	Total des fonds propres	31 244 041	28 988 096
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		70 000
	Provisions pour charges	420 662	348 928
	Total des provisions	420 662	418 928
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 241 791	8 066 134
	Emprunts et dettes financières divers	54 152	58 640
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	362 840	350 270
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	868 636	2 030 973
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	721 085	653 627
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	31 318	31 318	
Autres dettes	20 249	46 193	
Produits constatés d'avance	90 535	41 028	
	Total des dettes	9 390 606	11 278 183
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	41 055 309	40 685 208
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	2 151 450,95	1 493 725,86
	(1) Dont à moins d'un an	2 623 186	3 686 122
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Etats financiers au 31/08/2024

Compte de résultat

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/08/2024

31/08/2023

		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	51 717	28 092
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	13 152 534	12 268 231
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 642 997	3 141 972
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	10 000	26 041
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	259 147	70 410	
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	14 453	19 510	
	Total des produits d'exploitation	17 130 848	15 554 256
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises	29 952	23 410
	Variation de stock	2 693	3 273
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	7 028 089	6 158 711
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	305 427	374 198
	Salaires et traitements	3 449 882	3 485 207
	Charges sociales	1 528 176	1 530 448
	Dotation aux amortissements et dépréciations	2 510 990	2 402 316
	Dotation aux provisions	104 726	84 725
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	91 322	98 824	
	Total des charges d'exploitation	15 051 257	14 161 113
	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 079 591	1 393 143

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/08/2024

31/08/2023

		31/08/2024	31/08/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 079 591	1 393 143
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	106 219	35 509
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	3 168	
Total des produits financiers		109 386	35 509
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	21 172	
	Intérêts et charges assimilées	118 395	131 092
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	11 295	
Total des charges financières		150 862	131 092
RESULTAT FINANCIER		(41 476)	(95 583)
RESULTAT COURANT avant impôts		2 038 115	1 297 560
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	32 837	59 116
	Sur opérations en capital	273 314	308 885
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		306 151	368 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	63 268	17 424
	Sur opérations en capital		121 017
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles		63 268	138 441
RESULTAT EXCEPTIONNEL		242 883	229 559
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		129 547	33 393
TOTAL DES PRODUITS		17 546 385	15 957 765
TOTAL DES CHARGES		15 394 934	14 464 039
EXCEDENT ou DEFICIT		2 151 451	1 493 726
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		29 633	28 125
TOTAL		29 633	28 125
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		29 633	28 125
TOTAL		29 633	28 125

Etats financiers au 31/08/2024

ANNEXE

Informations générales et faits significatifs

Etat exprimé en euros

Objet social et périmètre d'activité :

L'association a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, du statut de l'Enseignement catholique en France, des décisions du Comité national de l'Enseignement catholique, des accords conclus en son sein d'autre part, d'assurer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement fondés par l'autorité canonique compétente.

Conformément à l'article 134 du statut de l'Enseignement catholique, l'organisme de gestion a la responsabilité de la gestion économique, financière et sociale d'un ou plusieurs établissements ; il l'exerce conformément aux projets de l'école, aux orientations de l'autorité de tutelle et aux textes internes à l'Enseignement catholique. Il contribue à assurer la mise en œuvre matérielle du projet éducatif. Il est l'employeur des personnels de droit privé.

L'association peut se livrer à toute activité de gestion se rapportant directement ou indirectement, à l'éducation, l'enseignement, la formation, l'apprentissage et la culture sous toutes leurs formes et d'une manière générale, se livrer à toute activité en lien avec son objet principal.

L'association peut passer convention avec l'Etat, les collectivités territoriales ainsi qu'avec tout organisme concourant même partiellement à son objet.

L'association peut acquérir, aliéner tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet ou en avoir la jouissance.

Moyens mis en oeuvre :

Les ressources de l'association se composent :

- des contributions et participations des familles,
- des contributions, participations et subventions versées par l'Etat et les collectivités territoriales,
- des intérêts et revenus du patrimoine de l'association,
- du produit de sa gestion propre et plus généralement de toutes ressources non interdites par la loi et les règlements en vigueur,
- d'une cotisation qui peut être demandée et fixée par le conseil d'administration.

La gestion des ces ressources est effectuée par le conseil d'administration conformément aux buts poursuivis par l'association et conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Compte rendu est fait à l'assemblée générale ordinaire.

Il est tenu une comptabilité conforme à la législation en vigueur et au plan comptable adapté à l'Enseignement privé avec présentation d'un compte de résultat et d'un bilan dont copie est adressée, dans le mois qui suit l'assemblée générale ayant approuvé les comptes de l'exercice, à l'Udogec, ou en l'absence de celle-ci, à l'Urogec.

La durée de l'exercice social est de 12 mois. L'exercice commence le 1er septembre pour être clôturé le 31 août.

Informations générales et faits significatifs

Etat exprimé en euros

Faits significatifs de l'exercice :

- Des travaux ayant débuté sur l'exercice 2020/2021 sont toujours en cours au 31/08/2024 :

* Campus B1 (3 869 172€)

- D'autres travaux sont en cours au 31/08/2024 :

* Divers (piscine, grande chapelle, porte coupe-feu, chaufferie (45 257€)

* Réseau de chauffage B8 (61 070€)

* Ascenseur B4 (75 841€)

* Etudes Projet Internat B8 (2 940€)

- L'AGPP s'est engagée depuis l'exercice 2019/2020 dans un Plan Pluriannuel d'Investissements échelonné sur 7 ans pour un montant global de 22,9 M€. A ce titre 1,5 M€ de travaux ont été engagés sur l'exercice 2023/2024. Ledit plan est financé sur les fonds propres de l'association. Au 31/08/2024, 21M€ ont été engagés sur le PPI. L'exercice 2023/2024 est marqué par l'achèvement des 2 plus gros chantiers du PPI : la nouvelle restauration et le Campus B1 (dont la mise en service est prévue au 01/09/2024).

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **41 055 309** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **17 546 385** euros et un total **charges** de **15 394 934** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **2 151 451** euros.

L'exercice considéré débute le **01/09/2023** et finit le **31/08/2024**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Conformément aux dispositions des règlements ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié relatif au plan comptable général et n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et suivant la nomenclature comptable de l'Enseignement catholique associé à l'Etat par contrat (édition 2020) définie et publiée par la Fédération Nationale des OGEC (FNOGEC), la méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Provision d'indemnité de départ volontaire à la retraite

Conformément aux préconisations de la FNOGEC, l'association comptabilise les engagements de retraite du personnel salarié.

Le mode de calcul des engagements d'indemnités de départ à la retraite que l'association serait amenée à payer lors des départs volontaires à la retraite des salariés est fonction des éléments suivants:

- départ volontaire du salarié
- âge à la clôture de l'exercice concerné
- ancienneté à la clôture de l'exercice
- convention collective
- rémunération mensuelle à la date de clôture
- nombre d'années restant à effectuer par le salarié entre la clôture de l'exercice et son départ à la retraite

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Selon la convention collective applicable, les modalités de départ en retraite ont été mises à jour et la provision est calculée selon les modalités suivantes :

- 0,5 mois de salaire avant 5 ans d'ancienneté,
- 1 mois de salaire entre 5 et 10 ans d'ancienneté,
- 1,5 mois de salaire entre 10 et 15 ans d'ancienneté,
- 2 mois de salaire entre 15 et 20 ans d'ancienneté,
- 2,5 mois de salaire entre 20 et 25 ans d'ancienneté,
- 3 mois de salaire entre 25 et 30 ans d'ancienneté,
- 3,5 mois de salaire entre 30 et 35 ans d'ancienneté,
- 4 mois de salaire au-delà de 35 ans d'ancienneté.

Dans le cadre d'un départ volontaire à la retraite des salariés, l'indemnité est soumise à charges sociales.

Les salariés qui relèvent d'une autre convention collective ou d'un statut particulier, sont également inclus dans le calcul de la provision, dans le respect des textes réglementaires qui leur sont applicables.

L'AGPP comptabilise la provision pour indemnité de départ en retraite des salariés de plus de 50 ans, ainsi au 31/08/2024 la provision s'élève à 420 662€.

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation du bien (cf détail ci-dessous).

Les investissements qui ont fait l'objet d'une convention de financement avec la Région ou le Département sont repris selon la durée d'amortissements correspondant aux investissements.

1 - Contructions et agencements

- Structure (gros oeuvre) : 20 à 30 ans
- Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures : 15 à 30 ans
- Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages,...) : 10 à 20 ans
- Menuiseries intérieures, parquets, escaliers : 10 à 15 ans
- Plomberie, chauffage, ventilation : 10 à 15 ans
- Plâtrerie : 10 à 15 ans
- Electricité : 10 à 15 ans
- Maçonnerie : 20 à 25 ans

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

2 - Matériels

- Logiciels : 1 à 3 ans
- Matériel et outillage non subventionné : 2 à 20 ans
- Matériel de cuisine (équipement léger) : 1 à 2 ans
- Matériel musical : 3 à 5 ans
- Matériel et mobilier divers : 3 à 5 ans
- Matériel pédagogique : 3 à 15 ans
- Matériel financé par la taxe d'apprentissage : 1 à 10 ans
- Matériel subventionné : 2 à 5 ans
- Matériel de transport : 1 à 5 ans
- Mobilier de bureau et informatique : 1 à 10 ans
- Mobilier : 3 à 15 ans

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les contrats de capitalisation sont évalués à la clôture et peuvent donner lieu à dépréciation.

Produits constatés d'avance

Le reliquat de la Taxe d'apprentissage non consommée sur l'exercice est comptabilisé en Produits constatés d'avance.